

**DIRECTION  
DE LA  
COMPTABILITE PUBLIQUE**

Service des Etudes  
et de la Coordination  
Bureau S.E.2

**INSTRUCTION N° 91-29-N**

**du 22 février 1991**

**NOR : BUD R 91 00029 J**

(Texte publié au Bulletin officiel de la Comptabilité publique)

Ce document a été modifié par les documents suivants :

|         |          |
|---------|----------|
| n°..... | du ..... |
| n°..... | du ..... |
| n°..... | du ..... |
| n°..... | du ..... |
| n°..... | du ..... |
| n°..... | du ..... |
| n°..... | du ..... |
| n°..... | du ..... |

Ce document a été abrogé par le document :

|         |          |
|---------|----------|
| n°..... | du ..... |
|---------|----------|

**ACTIVITES DES DEPARTEMENTS D'ETUDES ECONOMIQUES ET FINANCIERES**

**ANALYSE**

Valorisation et échanges des travaux et études  
réalisés par les D.E.E.F.

**DOCUMENT A ANNOTER**

Néant

Diffusion

CS

7

**DESTINATAIRES POUR APPLICATION**

|     |      |     |     |  |  |  |  |  |  |
|-----|------|-----|-----|--|--|--|--|--|--|
| RGF | TPGR | TPG | DOM |  |  |  |  |  |  |
|-----|------|-----|-----|--|--|--|--|--|--|

La mission d'études régionales confiée aux départements des études économiques et financières (D.E.E.F.) se concrétise par l'élaboration de nombreux travaux de qualité, réalisés grâce aux données économiques et financières qu'ils détiennent dans divers domaines.

Toutefois, ces études restent peu connues de l'ensemble du réseau ; c'est pourquoi, je crois nécessaire de mieux faire connaître les travaux d'études et de réflexion réalisés ici et là, de nature à enrichir les prestations des services d'action économique.

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités de cette valorisation et de ces échanges tant au sein de chaque région que pour l'ensemble des services extérieurs du Trésor.

#### L'information régionale

Les trésoriers-payeurs généraux de région sont invités à diffuser systématiquement à leurs collègues trésoriers-payeurs généraux de département, les études de référence réalisées par les D.E.E.F.

#### L'information de l'ensemble du réseau

La Direction diffusera, sous le présent timbre, après validation, une fiche technique d'information décrivant le thème et sommairement le contenu des études qui lui sont transmises.

Un modèle de cette fiche figure en annexe à la présente instruction.

Il appartient aux trésoriers-payeurs généraux régionaux de la compléter et de la joindre aux études adressées à la Direction.

Les D.E.E.F. ou services d'action économique des départements intéressés par une étude présentée contactent directement le D.E.E.F. auteur du produit pour obtenir une copie de l'étude et les renseignements complémentaires.

\*

\* \*

A cette occasion, l'attention des trésoriers-payeurs généraux est de nouveau attirée sur le caractère confidentiel des études diffusées comportant des données individuelles qui doivent être réservées à l'usage exclusif des services extérieurs du Trésor, et surtout ne donner lieu à aucune publicité d'informations individualisées sauf accord express des collectivités ou services concernés.

**Le DIRECTEUR de la COMPTABILITE PUBLIQUE**

**Pour le Directeur de la Comptabilité Publique**  
**Le Sous-Directeur**  
**chargé du Service des Etudes et de la Coordination**

**François BERGES**

ANNEXE : Modèle de fiche d'information sur les études.

DIRECTION  
de la  
COMPTABILITE PUBLIQUE  
Bureau S.E.2

---

THEME de l'étude :

---

Date d'établissement de la fiche :

---

DESCRIPTION SOMMAIRE de l'étude :

---

Observations complémentaires :

---

D.E.E.F. auteur à contacter :

Chef de D.E.E.F. :

Adresse :

Téléphone :

Télocopie :